



## Fiche Signalétique (GHS)

### 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Nom du produit: Quash® SC Fungicide

Numéro d'homologation, Loi sur les 33081

produits antiparasitaires:

Référence(s) VC: VC-2024 (and may include others with similar ingredients and concentrations)

Synonymes: Aucune

Produit signalément: Fongicide

Quash® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé: Pas d'information disponible

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Pas d'information disponible

#### Renseignements sur le fournisseur de la fiche signalétique

#### FABRICANT/DISTRIBUTEUR

VALENT CANADA, INC.  
Unit 201 230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario N1C 0A1  
(519) 767-9262  
www.valent.ca

#### NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE

URGENCE SANTÉ OU  
DEVERSEMENT (24 h):  
(800) 682-5368  
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC  
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

24 Numéro de téléphone d'urgence 800-682-5368

24h / 24 :

Restrictions on emergency number: Aucune

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** Selon le SIMDUT 2015 par Ce produit a été classé selon les directives de 2015 de Santé Canada et la mise en œuvre du SGH (Révision 5) sous HPR et HPA.

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4
Acute toxicity - Inhalation (Dusts/Mists)	Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

#### Éléments pour les étiquettes

#### ATTENTION

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368  
Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0519  
Date de révision: 06-06-2019

**Déclarations sur les risques**

Nocif en cas d'ingestion  
 Nocif par inhalation  
 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Precautionary Statements - Prevention**

Obtenir les instructions spéciales avant toute utilisation  
 Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises  
 Utiliser un équipement de protection individuel requis  
 Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface cutanée exposée après manipulation  
 Éviter de respirer les poussières/buées/gaz/émanations/vapeurs/aérosols  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré

**Precautionary Statements - Response**

EN CAS d'exposition ou si vous êtes inquiet : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien

**Precautionary Statements - Storage**

Garder sous clef

**Precautionary Statements - Disposal**

Éliminer le contenu/réceptacle de façon conforme à la réglementation locale

**AUTRES INFORMATIONS**

Très toxique pour la vie aquatique, effets durables.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Chemical name	CAS No.	Weight-%	Hazardous Material Information Review Act registry number (HMIRA registry #)	Date HMIRA filed and date exemption granted (if applicable)
Metconazole	125116-23-6	42.5	-	-

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368  
 Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0519  
 Date de révision: 06-06-2019

Propylene glycol	57-55-6	5 - 15	-	-
Autres	Various CAS#s	42.5-52.5	-	-

Les autres ingrédients, qui sont traités comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces produits peuvent être dangereux, mais leur identité n'est pas divulguée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés aux autres ingrédients sont exposés dans le présent document. Des informations spécifiques sur les autres ingrédients aux fins de la gestion des risques, des déversements ou de l'évaluation de la sécurité peuvent être obtenues en tout temps par le médecin traitant ou l'infirmière en appelant (800) 682-5368.

#### 4. PREMIERS SOINS

<b>Conseils généraux</b>	Ayez le contenant ou l'étiquette du produit avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou que vous vous faites soigner. Vous pouvez également composer le 1-800-682-5368 pour obtenir des informations sur les traitements médicaux d'urgence.
<b>Inhalation</b>	Déplacez la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et après les 5 premières minutes, continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avalier. NE PAS faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes** Pas d'information disponible.

#### Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

**Note aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Suitable Extinguishing Media</b>	Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.
<b>Grand feu</b>	N'utilisez PAS de jet d'eau ni de ruisseaux droits.
<b>Unsuitable extinguishing media</b>	Ne pas répandre le matériau déversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Les produits de combustion d'incendies impliquant ce produit peuvent être toxiques. Évitez de respirer la fumée et les brumes. Évitez tout contact du personnel et de l'équipement avec les retombées et le ruissellement. Réduisez au minimum la quantité d'eau utilisée pour la lutte contre l'incendie. Ne pas pénétrer dans un espace clos sans un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome. Contenir et isoler les eaux de ruissellement et les débris pour une élimination appropriée. Décontaminez l'équipement de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser.

**Produits de combustion dangereux:** Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus de produits de combustion de composition variable pouvant être toxiques et / ou irritants. Possibilité de génération d'acide chlorhydrique, d'acide cyanhydrique, de monoxyde de carbone et d'oxydes d'azote.

#### Données sur l'explosion

**Sensitivity to mechanical impact** Aucune.

**Sensitivity to static discharge** Aucune.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre les incendies. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Assurer une ventilation adéquate.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguement sur le sol: Évitez les eaux de ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés menant aux voies navigables ou à d'autres plans d'eau. Contenir les liquides renversés avec des absorbants secs.

Dans l'eau: Ce matériau se dispersera ou se dissoudra dans l'eau. Arrêtez la source de la publication. Contenir et isoler pour éviter tout rejet ultérieur dans les eaux de surface ou souterraines.

**Méthodes de nettoyage** Pour les déversements sur terre: Nettoyez immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte (sable ou terre), puis placer dans un conteneur de déchets chimiques. Laver avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire. Passez l'aspirateur ou balayez le matériau absorbant et placez-le dans un conteneur de déchets chimiques.

Pour les déversements dans l'eau: Nettoyez immédiatement le déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte. Enlever le matériel contaminé pour le traitement ou l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Conseils pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Puis laver à fond et mettre des vêtements propres. Des lunettes de protection ou des lunettes de protection, des gants, une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures sont appropriés.

### Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

**Conditions d'entreposage** Garder le récipient bien fermé. Ne pas mettre de concentré dans des récipients contenant des aliments ou des boissons. Ne pas diluer le concentré dans des récipients contenant des aliments ou des boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments ou des aliments pour animaux. Ne pas utiliser ou entreposer dans ou autour de la maison. Conservez le pesticide dans son emballage d'origine uniquement. Conserver dans un endroit frais et sec et sécurisé. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Exposure Limits

Chemical name	Alberta	British Columbia	Ontario	Quebec
Propylene glycol			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m <sup>3</sup>	

### Sécurité intégrée appropriée

**Mécanismes techniques** Douches  
Points de lavage des yeux  
Systèmes d'aération.

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps** Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

**Protection respiratoire** Utilisez ce matériau uniquement dans des zones bien ventilées. Si les conditions de fonctionnement entraînent des concentrations atmosphériques de ce produit, l'utilisation d'un respirateur approuvé est recommandée.

**General hygiene considerations** L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

**État physique** Liquide  
**Aspect** Blanc laiteux  
**Couleur** blanc  
**Odeur** Odeur de noisette rance à 20 °C  
**seuil d'odeur :** Sans objet

### PROPRIETES

**pH** 6.5  
**Point de fusion/congélation** Donnée non disponible  
**Point/intervalle d'ébullition** Donnée non disponible  
**Point d'éclair** > 93 °C / > 200 °F  
**Taux d'évaporation** Donnée non disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Donnée non disponible  
**Limites d'inflammabilité dans l'air**  
**Limites d'inflammabilité supérieure** Not applicable  
**Limites d'inflammabilité** Not applicable

### Remarques • Méthode

1% (w/v) dilution in water  
Aucun à notre connaissance  
Aucun à notre connaissance  
Aucun à notre connaissance  
Aucun à notre connaissance  
Aucun à notre connaissance  
Aucun à notre connaissance

inférieure :		
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité gazeuse	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	1.13	@ 20 °C (68 °F)
Solubilité dans l'eau	Miscible/dispersibles dans l'eau	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité cinématique	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité dynamique	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance

**AUTRES INFORMATIONS**

Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point de ramollissement	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
VOC (EPA METH.24) (G/L)	Pas d'information disponible.
Liquid Density	9.43 lb/gal
Masse volumique apparente	Pas d'information disponible.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	Pas d'information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	Oxydants. Acides.
Produits de décomposition nocifs :	Peut émettre des fumées toxiques et corrosives en cas d'incendie: chlorure d'hydrogène (HCl), acide cyanhydrique (HCN), monoxyde de carbone (CO) et gaz nitreux (NOx).

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë:**

Les informations suivantes sont pour cette formulation du produit.

Toxicité orale LD <sub>50</sub> (rats)	1030 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité dermale LD <sub>50</sub> (rats)	> 5,000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité par inhalation LC <sub>50</sub> (rats)	> 2.08 mg/L	Catégorie de toxicité	IV
Irritation d'oeil (lapin)	D'une façon minimum irritant	Catégorie de toxicité	IV
Une irritation de la peau (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Sensibilisation de la peau (cobayes)	Not a sensitizer	Catégorie de toxicité	Sans objet

**CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES**

Chemical name	IARC	OSHA - Select Carcinogens	NTP :
Metconazole	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Propylene glycol	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée
Autres	N'est pas classée	N'est pas classée	N'est pas classée

**TOXICITY OF ACTIVE INGREDIENT**

Numéro d'appel d'urgence: (800) 682-5368  
 Numéro de révision: 2

N° de la fiche signalétique: CAN-0519  
 Date de révision: 06-06-2019

**SUBCHRONIQUE:** (28 à 90 jours) les études sous-chroniques du fongicide de Metconazole techniques dans les rongeurs et les chiens ont indiqué les poids corporels diminués, le vacuolation et l'hypertrophie grasse du foie, les paramètres réduits de RBC, les niveaux accrus d'enzymes de foie de sérum, et les poids accrus de rate et de foie. Il n'y a aucune évidence pour le neurotoxicité ou l'immunotoxicité après traitement avec du fongicide de Metconazole technique. Le niveau le plus bas d'aucun-observable-effet (NOEL) était 2.5 mg/kg/jour.

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ:** Dans une étude d'une année de chien, les effets produits techniques de fongicide de Metconazole sur l'histopathologie de foie, augmentent des enzymes et le saignement de foie de sérum/irritation dans l'appareil gastro-intestinal. Le NOEL était 11.1 mg/kg/jour. Dans une étude de deux ans chez les rats, les changements histologiques produits techniques de fongicide de Metconazole du foie, le rein et adrénal et probablement leucémie. Le NOEL pour cette étude était 4.8 mg/kg/jour. Dans une étude de dix-huit mois de souris, le compte accru de globule sanguin blanc, les enzymes accrues de foie de sérum a augmenté les poids de foie, changements histopathologiques du foie, la rate et les adénomes et les adénocarcinomes adrénal et accrus de foie ont été observés aux doses de 300 ppm ou plus haut. Le NOEL chez les souris était 4.8 mg/kg/jour. On pense que le mécanisme de la formation de tumeur de foie chez les souris est non approprié aux humains.

**TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT:** On a observé des effets maternels et foetaux chez les rats et les lapins traités avec du fongicide de Metconazole technique pendant la gestation. Le NOELs chez les rats et les lapins sont 16 et 20 mg/kg/jour, respectivement.

**PROCRÉATION:** Le fongicide de Metconazole technique a été examiné dans une étude de reproduction de rat de 2 générations. Aux doses maternellement toxiques des effets ont été notés sur le recyclage d'oestrogène, la taille de civière, la longueur de gestation et le poids corporel de chiot. Le NOEL était 10.6 mg/kg/jour.

**MUTAGÉNÉCITÉ:** Non considéré un risque génotoxique. Le négatif dans la mutation de gène analyse *in vitro*, dans *in vivo/in vitro* des analyses d'UDS, et dans des analyses *in vivo* de micronoyau chez les souris. Positif dans une analyse *in vitro* d'aberration de chromosome en présence de S-9, mais non observée dans l'analyse *in vivo*.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Data based on technical material.

**TOXICITÉ AVIAIRE:** Selon la désignation de l'EPA, le fongicide Metconazole technique est pratiquement non toxique pour le canard colvert et légèrement toxique pour le colin de Virginie. Test results include:

Oral LD<sub>50</sub> Bobwhite quail: 875 mg/kg  
Dietary LC<sub>50</sub> bobwhite quail: 1,057 mg/kg  
Dietary LC<sub>50</sub> mallard duck: >5,200 mg/kg

**TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:** Basé sur la désignation d'EPA, le fongicide de Metconazole technique est modérément toxique pour pêcher et les invertébrés et fortement le toxique d'eau douce aux invertébrés marins. Les résultats d'essai incluent:

LC<sub>50</sub> (96 hr) Vairon de Sheepshead: 6.3 mg/L  
LC<sub>50</sub> (96 hr) Truite arc-en-ciel: 2.2 mg/L  
LC<sub>50</sub> (96 hr) Vairon de Fathead: 3.9 mg/L  
LC<sub>50</sub> (48 hr) Magna de daphnie: 4.2 mg/L

LC<sub>50</sub> (96 hr) Crevette de Mysid: 0.75 mg/L  
 EC<sub>50</sub> (96 hr) Dépôt de Shell d'huître: 2.3 mg/L  
 EbC<sub>50</sub> (72 hr) Algues vertes: 1.7 mg/L  
 ErC<sub>50</sub> (96 hr) Algues bleu-vert: > 13 mg/L  
 EC<sub>50</sub> (96 hr) Diatomée d'eau doux: 0.0098 mg/L  
 EC<sub>50</sub> (96 hr) Diatomée marine: 1.7 mg/L  
 EbC<sub>50</sub> (7 day) Lenticule: 0.051 mg/L

#### TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Le contact LD<sub>50</sub> (96 heures) du fongicide de Metconazole de technique à l'abeille à miel est >90 µg/abeille.

#### Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ce pesticide est toxique pour les crevettes. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où l'eau de surface est présent ou de zones intertidales ci-dessous niveau moyen de la marée haute. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de matériel ou la mise au rebut de l'équipement wash-eaux. Voir les instructions pour une utilisation sur étiquette du produit de prendre des précautions supplémentaires et des restrictions. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques dans l'eau à proximité des zones traitées.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes de traitement des déchets

##### Waste from residues/unused products

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

##### Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Les conteneurs vides doivent être rincés trois fois avant d'être éliminés. Rendre le contenant vide impropre à une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte des conteneurs dans votre région, éliminez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

### 14. TRANSPORTATION INFORMATION

**Appellation réglementaire pour le transport terrestre:** Non réglementé pour le transport de sol domestique par US DOT ou Canada TDG.

#### Guide des mesures d'urgence:

Sans objet

#### DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN 3082 Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Metconazole), 9, III, Marine Pollutant

#### Remarques:

•Emballage unique ou intérieure à moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses – voir la disposition spéciale A197 de l'IATA.  
 •Pour l'expédition U.S., Guide Des Mesures D'Urgence No 171

#### DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

UN 3082 Environmentally Hazardous Substance, Liquid, N.O.S. (Metconazole), 9, III, Marine Pollutant

#### Remarques:

•Emballage unique ou intérieure moins de 5 L (liquide) ou 5 kg net (solides) exceptés de la réglementation sur les marchandises dangereuses - voir IMDG 2.10.2.7  
 •Pour l'expédition U.S., Guide Des Mesures D'Urgence No 171



RÉFÉRENCE EMS : F-A, S-F

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/particularités législatives quant à la nation pour la substance ou le mélange

### PMRA INFORMATIONS SUR LES ÉTIQUETTES DE L'ARLA DIFFÉRENTES DES EXIGENCES DU SIMDUT ET DU GHS:

Les pesticides au Canada sont homologués par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la législation fédérale sur les pesticides. L'étiquette, telle que spécifiée dans la Loi sur les Produits Antiparasitaires, est le principal document à suivre pour la sécurité, l'utilisation et la manipulation. Ces exigences en matière d'étiquetage peuvent différer des critères de classification et des informations sur les dangers requis par le SGH du SIMDUT pour les fiches techniques et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de travail. Les informations de danger suivantes sont obligatoires sur l'étiquette du produit:

**Mot-indicateur de l'ARLA** • Attention

**Informations sur les dangers des étiquettes de pesticides de l'ARLA:** Nocif en cas d'ingestion Lavez complètement avec de l'eau le savon et après manipulation et avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette. Garder hors de la portée des enfants.

Chemical name	Canada - WHMIS - Ingredient Disclosure List
Autres	Non-controlled

Chemical name	LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA:	EINECS:
Propylene glycol	Present		Present

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

#### Règlements relatifs aux pesticides:

Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

**RÈGLEMENTS PROVINCIAUX:** Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

#### International Regulations

**The Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer** Sans objet

**The Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants** Sans objet

**The Rotterdam Convention** Sans objet

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Raison de lémission:** Numéro de téléphone d'urgence corrigé dans la section Premiers soins.  
**N° de la fiche signalétique:** CAN-0519  
**Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires:** 33081  
**Numéro de révision:** 2  
**Date de révision:** 06-06-2019

**Numéro d'appel d'urgence:** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 2

**N° de la fiche signalétique:** CAN-0519  
**Date de révision:** 06-06-2019

---

**Remplace la fiche émise le:** November 3, 2009  
**Personne responsable:** Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803

---

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2019 Valent Canada, Inc.